



95

Incarcéré après une course-poursuite

## LOUVRES

« SI VOUS m'envoyez en prison, ce que je peux comprendre, je vais en profiter pour faire un nettoyage dans ma tête... » Lundi après-midi, le tribunal correctionnel a effectivement incarcéré Hamed B., 39 ans, originaire de Puisseux-en-France, pour dix-huit mois, après une course-poursuite avec les gendarmes.

Vendredi dernier peu après minuit, une patrouille du Psig de Roissy avait croisé sa route à Louvres alors qu'il roulait à vive allure. Malgré le gyrophare et le deux-tons, Hamed avait accéléré pour semer les militaires, au mépris du Code de la route et du danger. À deux reprises les gendarmes ont évité de justesse de percuter le chauffard pendant sa fuite qui a duré une demi-heure. Son véhicule a finalement été découvert dans une impasse et les militaires ont repéré le fuyard qui tentait de se cacher sous une haie.

## DES STUPÉFIANTS RETROUVÉS À SON DOMICILE

Hamed a été placé en garde à vue avant de faire l'objet d'un dépistage positif aux stupéfiants. L'enquêteur de la brigade de Louvres a pu alors mener une perquisition à son domicile découvrant à cette occasion 250 g de résine de cannabis, 1 g de cocaïne et un pistolet de calibre 22 LR.

C'est dans ce cadre qu'il a été déféré devant le tribunal en comparution immédiate. Le parquet avait requis deux ans ferme à l'encontre du prévenu qui a reconnu ses faits et s'est défendu par

# Les liquidations judiciaires en hausse de 10 % dans le Val-d'Oise

Les chiffres de l'activité du tribunal de commerce en 2018 pointent une situation « très préoccupante » des entreprises selon son président.

## ENTREPRISES

PAR FRÉDÉRIC NAIZOT

SI L'ACTIVITÉ du tribunal de commerce est le baromètre de l'économie du Val-d'Oise, les chiffres de 2018 peuvent inquiéter. Le nombre de procédures collectives décidées l'an dernier par les juges de Pontoise ont augmenté par rapport à l'année précédente. « 933 procédures ont été ouvertes contre 845 en 2017, soit une hausse de 10 % », a indiqué lundi Gérard Maury, le président du tribunal, lors de la rentrée solennelle.

Une procédure collective est destinée à organiser le paiement des créanciers d'une entreprise en difficulté et de permettre la poursuite de l'activité lorsque cela est possible.

Il y a trois types de procédures, selon le degré de gravité de la situation de l'entreprise : la sauvegarde, le redressement judiciaire et la liquidation judiciaire. 782 liquidations judiciaires directes ont été prononcées l'an dernier contre 711 en 2017. Ce qui représente là aussi 10 %

d'augmentation. « Ces différents indicateurs permettent-ils de déduire avec certitude que l'embellie de 2017 est finie et la crise repartie ? », demande Gérard Maury. « Peut-être pas encore, mais accompagnée d'une baisse de confiance, d'un regain de méfiance, voire de défiance, de pessimisme des chefs d'entreprise et d'un manque cruel de trésorerie, ces indicateurs sont sans aucun doute très préoccupants. »

## LANCÉMENT D'UNE CELLULE D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE

Le procureur adjoint, François Pucheus, a, pour sa part, souligné le poids de la fraude sociale et fiscale dans le Val-d'Oise, évoquant « les structures souvent éphémères, notamment dans le BTP, qui proposent ainsi des prix défiant toute concurrence et qui disparaissent avant de renaître sous d'autres noms ». « Le parquet économique et financier les poursuit avec constance et pugnacité, avec au bout des condamnations pénales et des confiscations souvent spectaculaires », souligne-t-il, évoquant « des comportements inadmissibles ».

Quant aux sanctions émises à l'encontre des dirigeants d'entreprises, 206 interdictions de gérer ont été prononcées (contre 174 l'an dernier, soit + 18 %), ainsi que 74 faillites personnelles. La section économique et financière du parquet a saisi le



Pontoise, lundi. Le tribunal de commerce a fait sa rentrée solennelle sous la présidence de Gérard Maury.

tribunal de 147 requêtes entraînant la liquidation judiciaire de 115 entreprises, « dont il convient de dire qu'elles n'avaient souvent d'entreprises que leur statut juridique », prolonge Gérard Maury, qui plaide pour une justice du commerce « rapide, accessible à tous, impartiale, humaine avec les débiteurs de bonne foi, impitoyable avec les patrons voyous qui faussent le jeu de la libre concurrence ».

Pour ces derniers, une politique de sanctions plus efficace, lancée en 2018, sera poursuivie. Le président

réclamant « un accroissement significatif du nombre de sanctions pécuniaires ». Pour les autres, l'année 2018 restera marquée par le démarrage de la cellule d'écoute psychologique des chefs d'entreprise en souffrance. « Le risque suicidaire ne peut nous laisser indifférents. Devons-nous rester insensibles, fermer les yeux et accepter la fatalité des 4D : déni, dépôt de bilan, divorce, dépression ? Donner une dimension humaine à la justice commerciale ne nous met pas hors la loi »

“UNE JUSTICE DU COMMERCE HUMAINE AVEC LES DÉBITEURS DE BONNE FOI, IMPITOYABLE AVEC LES PATRONS VOYOUS”

GÉRARD MAURY, PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU VAL-D'OISE